

Transactions sur actions propres

Déclaration de transactions sur actions propres réalisées du 2 décembre 2024 au 6 décembre 2024 (inclus)

Mise en œuvre de l'autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 avril 2020

Achats

GBL, en direct et au travers de ses filiales, a acquis, sur la période du 2 décembre 2024 au 6 décembre 2024 inclus, au titre :

- Du programme de rachat d'actions propres : 0 action GBL
- Du programme de rachat d'actions propres par une institution financière indépendante sur la base d'un mandat discrétionnaire (jusqu'au 14 mars 2025) effectué dans le carnet d'ordres central d'un marché réglementé ou d'un MTF : 103.639 actions GBL

Date de transaction	Nombre de titres acquis	Prix moyen (EUR)	Prix le plus bas (EUR)	Prix le plus haut (EUR)	Montant (EUR)	Marché (MIC Code)
02/12/2024	811	65,43	65,15	65,60	53.068	AQEU
02/12/2024	5.548	65,41	65,20	65,65	362.893	CEUX
02/12/2024	1.532	65,42	65,20	65,60	100.230	TQEX
02/12/2024	13.548	65,34	65,15	65,60	885.179	XBRU
03/12/2024	1.028	65,37	65,05	65,70	67.204	AQEU
03/12/2024	6.292	65,36	65,05	65,90	411.229	CEUX
03/12/2024	1.808	65,40	65,00	65,85	118.239	TQEX
03/12/2024	13.000	65,29	65,05	65,90	848.743	XBRU
04/12/2024	1.272	65,54	65,25	65,70	83.362	AQEU
04/12/2024	6.732	65,44	65,10	65,70	440.549	CEUX
04/12/2024	1.409	65,45	65,20	65,60	92.217	TQEX
04/12/2024	10.078	65,51	65,10	65,60	660.183	XBRU
05/12/2024	1.264	65,70	65,55	65,85	83.043	AQEU
05/12/2024	3.538	65,71	65,60	65,85	232.499	CEUX
05/12/2024	1.355	65,71	65,55	65,85	89.032	TQEX
05/12/2024	10.790	65,73	65,60	65,85	709.271	XBRU
06/12/2024	1.298	66,04	65,85	66,15	85.724	AQEU
06/12/2024	5.961	66,05	65,85	66,15	393.732	CEUX
06/12/2024	1.751	66,04	65,85	66,15	115.636	TQEX
06/12/2024	14.624	66,07	65,85	66,15	966.247	XBRU

- Du contrat de liquidité : 0 action GBL



Cessions

GBL, en direct et au travers de ses filiales, a cédé, sur la période du 2 décembre 2024 au 6 décembre 2024 inclus, au titre :

- Du contrat de liquidité : 0 action GBL

Au 6 décembre 2024, GBL détient, en direct et au travers de ses filiales, 12.533.439 actions GBL représentatives de 9,1 % du capital émis, dont aucune au titre du contrat de liquidité. A cette date, la septième enveloppe est exécutée à hauteur de 53,6 %¹.

Suite à la décision de GBL d'avoir recours au régime de « safe harbour »² pour les rachats d'actions propres sur le marché dans le cadre d'une enveloppe de EUR 500 millions, le contrat de liquidité avec une institution financière indépendante a été suspendu pour une durée indéterminée.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à :

Xavier Likin

Directeur Financier
Tél: +32 2 289 17 72
xlikin@gbl.com

Alison Donohoe

Responsable des Relations Investisseurs
Tél: +32 2 289 17 64
adonohoe@gbl.com

À propos de Groupe Bruxelles Lambert

Groupe Bruxelles Lambert (« GBL ») est une société d'investissement reconnue, cotée en bourse depuis septante ans et présentant un actif net réévalué de €16,3mds à fin septembre 2024. En tant qu'investisseur de premier plan et actif en Europe, GBL se concentre sur la création de valeur à long terme avec le soutien d'un actionariat familial stable. En tant que société et investisseur responsables, GBL considère les facteurs ESG comme étant inextricablement liés à la création de valeur.

GBL a pour objectif de développer son portefeuille diversifié composé d'investissements de qualité dans des actifs cotés, privés et alternatifs.

En ligne avec sa raison d'être *delivering meaningful growth*, GBL vise à offrir à ses actionnaires des rendements attractifs, se traduisant par la croissance de son actif net réévalué par action, un dividende durable et des rachats d'actions propres.

GBL est cotée sur Euronext Brussels (Ticker: GBLB BB; ISIN code: BE0003797140) et fait partie de l'indice BEL20.

¹ cf. <https://www.gbl.com/fr/transactions-sur-actions-propres>

² Prévus par le règlement (UE) n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché et le règlement délégué (UE) n° 2016/1052 du 8 mars 2016 portant des normes techniques de réglementation concernant les conditions applicables aux programmes de rachat et aux mesures de stabilisation